



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : publications

Question écrite n° 13182

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc s'étonne auprès du M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de ce que le bulletin officiel de son ministère soit utilisé comme « support publicitaire » gratuit - puisqu'il s'agit d'une insertion officielle - d'une exposition Fonds documentaire produite par le SNI-PEGC et le FCPE, Bulletin officiel, no 15, du 13 avril 1989, p 960. Il lui demande s'il n'estime pas que cette publication, sur des fonds publics, constitue un détournement de la règle de neutralité qui doit être celle du service public. Il lui demande que des instructions soient données pour que de tels errements, d'autant plus inacceptables qu'il s'agit du bicentenaire et que cette initiative est contraire au principe d'égalité de traitement proclamé par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ne se renouvellent pas à l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13182

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2302